

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
 • après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22116573

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le 30/08/2022.

N° d'entreprise : 0402.321.950

Dénomination

(en entier) : **Lhoist Industrie S.A.**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : On, B-6900 Marche-en-Famenne

Objet de l'acte : **Nomination statutaire – Retraits et délégations de pouvoirs**

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES PRISES PAR ÉCRIT LE 31 AOUT 2022

• **Nomination statutaire**

- Il est décidé de nommer Monsieur Vincent Deleers, domicilié à Avenue de Nivelles, 50/000A, 1300 Wavre, Belgique, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2022 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

- Il est décidé de désigner Monsieur Frédéric Meessen et Monsieur Adrian Cox, chacun agissant seul, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022**

▪ **Retraits et délégations de pouvoirs**

Le Conseil prend également acte du changement de fonction de Monsieur Benjamin Henry en date du 1^{er} juin 2022, le remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet à dater d'aujourd'hui, les pouvoirs de signature de certains actes ou documents ne dépassant pas la gestion journalière qui lui avaient été octroyés, par le Conseil d'Administration, en date du 18 juin 2020. Tous les autres pouvoirs octroyés par le Conseil d'Administration sont maintenus.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à dater de ce jour, à Monsieur Vincent Deleers, Vice President and Managing Director of Lhoist Western Europe :

- le pouvoir de signer seul, dans la mesure où ces actes ou documents se rapportent aux secteurs dont il a la responsabilité et ne dépassent pas la gestion journalière :
 - les polices d'assurance, avenants, quittances d'indemnités et tous documents y relatifs,
 - les déclarations de créance,
 - toute correspondance ou documents adressés aux administrations compétentes dans les matières relevant desdits secteurs,

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- la correspondance relative auxdits secteurs, et
- toute correspondance, soumission, offre ou acceptation adressée à un pouvoir adjudicateur dans le cadre d'un marché public auquel participe ou souhaite participer la Société, ou tout engagement, contrat ou autre document liant entre un pouvoir adjudicateur et la Société dans le même cadre,
- le pouvoir de signer seul, dans la mesure où ce contrat se rapporte aux secteurs dont il a la responsabilité et ne dépasse pas la gestion journalière, tout contrat pour l'achat ou la vente de biens et/ou de services pour lesdits secteurs, pour autant que la valeur totale cumulée desdits achats ou ventes en vertu de ce contrat n'excède pas un million d'euros (1.000.000 €), et
- le pouvoir de signer conjointement avec un administrateur, tout contrat relatif aux secteurs dont il a la responsabilité, sans limitation de montant.

Le Conseil désigne Messieurs Adrian Cox et Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Monsieur Thomas Tagnit de les porter à la connaissance des organismes financiers concernés.

Adrian Cox
Mandataire